

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Date de convocation : 06 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n° 24-001	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-002	27	04	06	31
De la délibération n°24-003 à 24-012 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-0013	27	04	06	31
De la délibération n°24-014 à 24-025 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, LÉMAN, MICHAUD, M. NIEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. GAUTIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. BAZIRE ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

217-008 Acquisition d'une parcelle cadastrée BD 373 appartenant à l'ADAPEI située rue Édouard Lanson

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

AFFICHÉ

LE

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240212-24-008-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

16 FEV. 2024

16 FEV. 2024

N° 24-008

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE BD 373
APPARTENANT À L'ADAPEI SITUÉE RUE EDOUARD
LASNON**

RAPPORT

M. le Maire informe que la Ville de Louviers a conduit une étude de faisabilité qui démontre l'opportunité de bâtir un crématorium sur le territoire communal.

L'étude, s'appuyant sur les chiffres des décès annuels et du recours à la crémation (entre 40 et 50 % selon les opérateurs funéraires), estime le potentiel d'activité du futur site de Louviers à 650 crémations par an. Le seuil de rentabilité économique se situant à 550 crémations annuelle, l'étude montre la rentabilité économique d'un tel équipement.

Les crématoriums auxquels recourent les habitants du territoire sont à ce jour situés à Evreux, aux Andelys, au Petit-Quevilly et à Rouen, qui implique un trajet en voiture de 25 à 35 minutes.

La Ville, consciente que l'évolution des pratiques va conduire à un renforcement du recours à la crémation dans les années à venir souhaite répondre aux attentes des habitants en participant au développement de l'offre funéraire en proximité et en réduisant ainsi les déplacements contraints (en particulier des plus âgés).

L'association Adapei est propriétaire d'une parcelle cadastrée BD 0373 d'une contenance de 9 050 m², rue Edouard Lasnon, qui permettrait l'accomplissement d'un tel projet. Cette parcelle est une ancienne friche industrielle, dont les sols sont pollués, ce qui la rend impropre à la réalisation du projet envisagé initialement par l'association.

Suite à des échanges entre l'association et la Ville, les deux parties se sont accordées sur un prix de cession à cent soixante-dix-neuf milles euros (179 000 €), étant entendu que la vente ne pourra se réaliser qu'après obtention des autorisations administratives de construire et exploiter un tel équipement.

Le délai estimé d'obtention de ces autorisations est de dix-huit mois.

Il est donc proposé de procéder à cette acquisition dans les conditions susmentionnées.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal prescrit le 17 décembre 2015 et approuvé le 28 novembre 2019 ;

Vu le plan cadastral annexé,

Considérant le besoin de répondre aux attentes des habitants en offrant une nouvelle prestation funéraire en proximité,

Considérant l'opportunité de réaliser ce crématorium sur la parcelle identifiée sur le territoire communal,

DÉCIDE de l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD numéro 0373 pour une contenance de 9 050 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses afférentes à cette cession.

Adoptée par 26 voix pour 3 contre 3 abstentions

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

